



Communication du C.A. du 14 mars 2017

- Suite à des questions portant sur la participation d'affiliés tant auprès de la V.S.K. que de l'U.R.S.T.B-f lors des championnats provinciaux organisés par les deux ailes, après débat et concertation avec le V.S.K. sur ce point, il a été décidé de commun accord que : " un tireur affilié auprès de la V.S.K. et de l'U.R.S.T.B-f a la possibilité pour des disciplines différentes de choisir l'aile de son choix pour la participation aux provinciaux ; le cas échéant les régionaux seront tirés pour cette aile également."
- Incidents lors des C.R. 9&11 à Arlon : le C.A. a pris connaissance des différents incidents et remarques émises sur le déroulement de ces Championnats régionaux et sur l'organisation des finales.

Afin de clarifier la situation, il a été décidé de :

- valider le classement des finales et de publier les résultats tout en reprenant "hors classement" les tireurs qui n'auraient pas dû participer à ces finales. Pour rappel, les finales sont organisées en fonction des catégories d'âges, Junior et Senior (S1 & D1) uniquement. Cela a été une erreur de laisser participer des tireurs (ses) n'appartenant pas à ces catégories.
- de rappeler que si l'ISSF autorise la musique ou le bruit durant les finales. Ce n'est pas une obligation et cela ne peut invalider des classements.
- regrette l'organisation des finales avec du matériel qui n'était pas encore adapté aux nouveaux règlements ISSF ; ce qui a généré une durée excessive.
- **Informe ses membres adhérents qu'un nouveau formulaire pour l'obtention d'un extrait de casier judiciaire a été publié et est obligatoire lors de la demande auprès des services compétents. La simple demande orale ne suffit plus.**
- Rappelle à ses membres effectifs qu'un nouveau formulaire pour le "tir d'un jour" est également paru.
- Dans son soutien aux disciplines alternatives, l'U.R.S.T.B-f enverra deux tireurs aux championnats d'Europe M.L.A.I.C. en Espagne.